

C.I.P

Conseiller en Insertion Professionnelle

*Formation donnant accès au titre professionnel de niveau V de
Conseiller en Insertion Professionnelle*

CARACTERISTIQUES DU TITRE PROFESSIONNEL DE CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Code RNCP	403 - Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle
Code CERTIFINFO	99285 - Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle
Niveau de formation à la sortie de la formation	Niveau V
FORMACODE	44569 - Conseil insertion professionnelle

PUBLIC ET PREREQUIS :

Cette formation s'adresse aux personnes qui se destinent au métier de **CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE** et qui exerceront dans des organismes tels que : Pôle Emploi, Mission locale, Association et Entreprise d'insertion, Organismes de formation, APEC, Maison de l'emploi, MCEF, CBE, Service RH en entreprise...

Quel que soit le mode de financement retenu pour intégrer notre formation, nous appliquons une procédure de sélection en nous appuyons sur les trois "critères clés" suivants :

1/ Un projet de CIP validé en amont par le candidat : enquêtes métiers auprès de professionnels du champ de l'insertion, PMSMP (stages d'immersion en entreprises d'insertion...)

2/ Une attitude professionnelle qui sera validée en entretien individuel de sélection et qui présagera de la posture professionnelle adéquate et nécessaire à la pratique du métier (notamment face à des publics en difficultés).

3/ Une motivation exprimée dans la volonté d'exercer le métier de Conseiller en insertion professionnelle

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Durée totale : 1 015 heures
Horaires de la formation : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Taille du groupe : 15 stagiaires au maximum
Lieu de formation : Centre de formation PROGRESS
2 Impasse Michel Labrousse
31100 TOULOUSE

Moyens mis en œuvre :

- 2 salles de formation équipées (tableaux, vidéoprojecteurs, chaises pédagogiques), 1 bureau accessible aux stagiaires, équipé d'ordinateur, imprimante, scan, téléphone et Internet.
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Utilisation de la vidéo pour certains exercices, jeux de rôles ou mises en situation.
- Intervenants
 - o Mme Clarisse FRABOULET, Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle
 - o Mme Léonie BACELON, Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle
 - o Mme Flavie MEGELINK, Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION, RESULTATS ET DEBOUCHES

Les objectifs de formation sont individualisés et définis avec l'apprenant au démarrage de la formation sur la phase de positionnement. Ces objectifs recouvrent 4 axes :

1/ Acquérir l'ensemble des compétences professionnelles et comportementales propres à l'exercice du métier de Conseiller(ère) en Insertion Professionnelle, à savoir :

- Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

2/ Acquérir la posture, les savoir-être professionnels et les softs skills attendus sur un poste de conseiller(ère) en insertion professionnelle.

3/ Acquérir des compétences additionnelles afin de répondre au plus juste aux besoins des employeurs

4/ Construire ses outils de recherche d'emploi et les mettre en œuvre afin d'accéder rapidement et de manière durable à l'emploi

Les résultats attendus pour l'apprenant sont de plusieurs ordres :

- Validation totale ou partielle (par blocs de compétences) du titre professionnel RNCP de niveau 5 de Conseiller(ère) en Insertion Professionnelle qui validera l'atteinte des objectifs de formation. Ainsi, à l'issue de la formation l'apprenant sera capable de maîtriser les compétences relatives au métier
- Acquisition de compétences additionnelles en fonction des besoins de chacun et des cibles professionnelles visées
- Retour à l'emploi dans un délai de 3 à 6 mois après la formation. L'apprenant sera autonome pour mettre en œuvre le plan d'actions qu'il aura défini au terme de son parcours de formation, afin de s'insérer de manière pérenne dans le monde du travail.

A l'issue de la formation de CIP, les apprenants intègrent des structures d'insertion telles que: Services publics de l'emploi, SIAE, Organismes de formation, Associations, Cabinets RH...

MODALITES D'EVALUATION

Les apprenants sont évalués tout au long de la formation, selon différentes modalités :

- Evaluations formatives sous différentes formes :
 - Des mises en situation, exercices et jeux de rôles pour évaluer les capacités de l'apprenant à comprendre et répondre à la demande d'un salarié ou d'un demandeur d'emploi en situation d'insertion socioprofessionnelle tout au long de la formation
 - A minima une réunion tripartite avec l'apprenant, le tuteur en entreprise et le formateur référent pour évaluer sa capacité à accompagner les bénéficiaires dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle, à imaginer et mettre en place un atelier ou encore à construire un projet en relation avec les entreprises pour présenter une offre de services destinée aux employeurs (tel que prévu sur le référentiel de certification du titre professionnel visé)
 - Examen blanc dans les conditions réelles d'examen avec la réalisation d'une simulation d'un premier entretien d'accompagnement (le stagiaire réalise un entretien d'1/2 heure face aux formateurs).
- Evaluation finale avec la passation du titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle dans les conditions décrites dans le référentiel de certification du titre.

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION

Le contenu de la formation Conseiller en Insertion Professionnelle est composé de :

- Trois blocs de compétences techniques correspondant aux trois certificats de compétences (CCP) rattachés au titre professionnel. Ces blocs de compétences sont constitués de plusieurs modules qui permettent l'acquisition des hard skills nécessaires à l'exercice du métier
- Plusieurs modules additionnels qui sont proposés de façon transversale tout au long de la formation et permettent de compléter et finaliser "la mallette à outils" de nos apprenants. Nous proposons notamment un zoom sur les compétences comportementales indispensables à la pratique du métier.

Dans le détail :

BLOC DE COMPETENCES 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

A l'issue des modules abordés dans ce bloc de compétences, les apprenants seront en mesure de :

- Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

BLOC DE COMPETENCES 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

A l'issue des modules abordés dans ce bloc de compétences, les apprenants seront en mesure de :

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet socio-professionnel
- Accompagner la réalisation des projets professionnels
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
- Analyser sa pratique professionnelle

BLOC DE COMPETENCES 3 : Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

A l'issue des modules abordés dans ce bloc de compétences, les apprenants seront en mesure de :

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable